

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE
du mardi 6 novembre 2012
A 19 h**

Présents :

LOYEZ Philippe	Jean-Luc RAGO
CAPIEZ Frédéric	Jean-Louis PAYEN
DESOIGNIES Patrick	OUENNOURE Jean Jacques
CRETIAZ Laurent	
LOUIS Bruno	
LHEUREUX Valérie	
MARGERIN Isabelle	

Procurations:

Mme LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Mr LOYEZ Philippe

Absents

LEGROS Marie Reine (excusée)	MARTEEL Philippe
	VILLOTEAU Joël
	HARBONNIER Peggy

ORDRE DU JOUR

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**
 - **Approbation du Projet d'Aménagement et de développement Durables**
- **Appui technique Trame Verte Trame Bleue**
- **Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau**
- **Fusion et désignation de délégués au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI**
- **Refonte de la carte intercommunale SIDEN SIAN**
- **convention Scène des Hauts Escaut**
- **Vacances de Neige pour les enfants de l'Ecole**
- **Achat maisons rue de Cantaing + Demande de subventions**
- **Contrat Maitrise d'œuvre Mr Beaucamp**
- **Parcelles rue du 8 Mai**
- **Achat terrains**
- **Indemnité cantine scolaire Mme GERBANDIER**
- **Dossier LEADER – Etang – Verger Potager – Etc...**
- **SIVU Escaut**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

➤ **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite le PV 3 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

- **Approbation du Projet d'Aménagement et de développement Durables**

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Monsieur le Maire présente le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à l'ensemble du Conseil Municipal

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal n'a aucune observation à émettre et approuve le projet tel qu'il lui a été présenté.

➤ **Appui technique Trame Verte Trame Bleue**

Le conseil municipal a été informé des possibilités d'assistance technique d'Espaces Naturels Régionaux - Pays du Cambrésis pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue et décide de le solliciter sur les missions suivantes :

- Etablir un rapport d'orientations afin de préciser la nature du projet,
- La réalisation d'un pré-diagnostic écologique du site-projet,
- La consultation des partenaires locaux, techniques, financiers et des services de l'Etat, sur les conditions de mise en œuvre et d'éligibilité du projet,
- L'aide à la constitution et au montage d'un dossier technique en vue d'une demande de subvention,
- La rédaction d'un cahier des charges technique de caractérisation de travaux ou d'étude de génie écologique sur le site-projet.

Il est entendu que cette mission s'exerce pour la durée de mise en œuvre du projet et peut faire l'objet d'une convention établie entre la collectivité et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

En conséquence, un représentant de la commune va solliciter le Président du Pays du Cambrésis.

➤ **Demande de Subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que nous avons la possibilité de faire une demande de participation financière concernant l'acquisition de terrains aux abords de l'Escaut et de la source du Pichard auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

A l'unanimité le conseil municipal décide de monter un dossier technique afin de pouvoir bénéficier de cette participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

➤ **Statuts de la future communauté d'agglomération**

M. le maire précise qu'engagé en application de la réforme des collectivités territoriales le projet de fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai, des communautés de communes de l'enclave, de la vallée de Vinchy et des Hauts du Cambrésis (à l'exception de la commune de Bantouzelle) devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2013.

A l'occasion de sa réunion du 6 juillet 2012 la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a validé le projet.

Le Préfet du Nord a, quant à lui, défini par arrêté du 3 septembre 2012 le périmètre de la future communauté d'agglomération.

Il appartient aux différents conseils municipaux de se prononcer tant sur le périmètre que sur les statuts de cette future communauté d'agglomération et ce avant le 3 décembre 2012.

Par courrier en date du 3 septembre 2012 un projet de statuts a été transmis aux communes. Ce projet a fait l'objet d'une première discussion lors de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2012, réunion au cours de laquelle ont été élus les futurs représentants à la nouvelle communauté d'agglomération.

Par courrier en date du 10 octobre 2012 le président de l'actuelle communauté d'agglomération de Cambrai a transmis à la commune un exemplaire des dits statuts amendés en demandant que le conseil municipal délibère sur celui-ci.

Après délibération le conseil municipal a apporté les modifications suivantes

- Article 1 – constitution Il y a lieu de faire figurer la loi n°2012-281 du 29 janvier 2012 dite loi Pelissard « visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale »

- Article 5 – page 7 (fonctionnement exécutif)

La rédaction proposée est manifestement hors la loi dans la mesure où elle fait fi de la loi Pelissard ayant apporté modification à la loi RCT n° 2010-1563 du 16 décembre 2010.

Est adoptée la rédaction suivante, conforme à la loi Pelissard « jusqu'au renouvellement des conseils municipaux prévu en mars 2014, conformément aux dispositions conjuguées des lois n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et n° 2010-281 du 29 février 2012 et en application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT dans sa version antérieure à la loi RCT, le bureau de l'EPCI est composé d'un président, de vice- présidents dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant dans la limite de 30 % de l'effectif de celui-ci, des conseillers communautaires délégués ainsi que des maires de chaque commune de la communauté d'agglomération ou de leur représentant »

- Article 6 – page 8

La rédaction relative à la gestion financière de l'EPCI est peu conforme à la réalité mais aussi au droit.

Il est donc retenu la rédaction suivante « les fonctions de comptable public sont exercées par la trésorerie de la commune du siège de la communauté d'agglomération de Cambrai »

Par ailleurs le conseil émet des doutes sur la possibilité de reconnaître à travers des statuts l'intérêt communautaire de nouvelles zones d'activité, une délibération spécifique semblant plus adaptée.

Les autres modifications (B-4, page 4 – C, page 5 – représentativité, page 6 – fonctionnement : ajout de « à tout conseiller communautaire », suppression de « directeur des services technique, suppression de « le président pourra déléguer..... de la commission page 7 / n'appellent aucune observation.

Enfin le conseil municipal approuve ces statuts modifiés comme il est dit ci avant sous réserve que dans la période légale de décision prévue par la loi, la future communauté d'agglomération ne prenne aucune autre compétence que celles déjà dévolues à l'actuelle communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les statuts de la future communauté d'agglomération dans les conditions spécifiées ci-dessus.

➤ **Refonte de la carte intercommunale SIDEN SIAN**

Projet d'extension de périmètre du SIDEN SIAN aux syndicats intercommunaux d'assainissement des communes de Camphin et Phalempin, d'eau potable d'Avelin et Pont à Marcq, des eaux potables de la région de Masny et d'eau potable d'Aniche, Auberchicourt et Monchecourt.

A l'unanimité le Conseil municipal approuve le projet d'extension de périmètre du SIDEN SIAN aux syndicats intercommunaux d'assainissement des communes reprises ci-dessus.

➤ **Convention Scènes des Hauts Escaut**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « Les Scènes du Haut Escaut » propose un spectacle le dimanche 9 décembre 2012 à 16h30 en l'Eglise de Noyelles-Sur-Escaut. L'association les Scènes du Haut Escaut prend à sa charge les frais techniques, les droits d'auteurs, les frais de déplacements et d'hébergement des artistes.

Les frais artistiques seront répartis entre la commune et l'association les Scènes du Haut Escaut de la manière suivante :

L'association les Scènes du Haut Escaut encaissera l'intégralité des recettes billetterie.

A l'issue de la représentation, l'association les Scènes du Haut Escaut communiquera le compte de résultat du spectacle à la commune.

En cas de déficit sur le budget artistique la commune participera à hauteur de 50% de ce cachet, déduction faite de l'aide à la diffusion. Le solde restant à la charge de l'association les Scènes du Haut Escaut Soit :

Pour le concert de l'ensemble vocal Voyelles le dimanche 9 décembre à l'Eglise :

- Cachet de 1800 € TTC. La partie à couvrir avec les recettes est de 1800 € TTC
- La commune s'engage à payer la moitié de cette somme déduction faite des recettes.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte que la commune s'engage à payer la moitié de 1800 € déduction faite des recettes.

➤ **Vacances de Neige pour les enfants de l'Ecole**

CLASSE DE NEIGE 2013

BASE 24 ENFANTS

Coût par la commune =

9937.8

TRAIN + bagages	adultes	enfants	bagages	navettes	
haute picardie/Cluses	494,4		1260,4	414	0 2168,8
24 allers + 4 adultes et 22 retour + 4 adultes					bon de 100€ a déduire du solde duree:7h54->16h retour:14h22->21h52
ACCOMPAGNATEURS	salaire Didier et MariePierre			1344	
INDEMNITE DIRECTRICE	350			350	

HEBERGEMENT	9725	377,47	enfants
-------------	------	--------	---------

VERSEMENT PARENTS	4 Fratries	1520	16 enfants	3200	-4720
-------------------	------------	------	------------	------	-------

RESTE BUS ALLER RETOUR CAMBRAI/ GARE HAUTE PICARDIE	250	x 2	500
RESTE CALECHE / TRAINEAUX SUR NEIGE			500
viennoiseries			70
Montant total 24 enfants et 4 adultes			14657,8
	montant mairie/ enfant		414,075

➤ **Indemnité à Mme GERBANDIER Delphine, Directrice d'Ecole concernant les classes de Neige.**

Le Conseil Municipal, décide d'accorder à **Mme GERBANDIER Delphine**, Directrice, accompagnant les enfants à l'occasion des classes de Neige de NOYELLES SUR ESCAUT qui vont se dérouler du 10 au 16 février 2013, une indemnité de 350 euros dite de responsabilité et de surveillance.

➤ **Prise en charge du voyage Classe de Neige pour les enfants de l'Ecole de Noyelles Sur Escaut**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'organiser une classe de neige qui se déroulera au domaine de Frêchet 74 950 LE REPOSOIR pour les enfants du CE2, CM1, CM2 de l'Ecole primaire de Noyelles-Sur-Escout du 10 au 16 février 2013, le coût de ce voyage s'élève à 10300 €

Cette somme comprend pour 24 enfants et 4 accompagnants :

- L'hébergement
- Le transport
- La restauration

Le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

➤ **Achat maisons rue de Cantaing**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'étant donné le nombre d'enfants qui augmentent à l'Ecole de Noyelles-Sur-Escout il serait préférable d'envisager d'acquérir un bien situé 14 rue de Cantaing qui est proche de l'Ecole actuelle pour y créer deux nouvelles classes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit pour la Commune d'acquérir ce bien cadastré B 727 pour 6a 26 sise 14 rue de Cantaing à Noyelles-Sur-Escout au prix de 110 000 euros net suivant l'estimation des domaines.

Le Conseil Municipal après discussion :

DECIDE à l'unanimité :

-D'APPROUVER l'acquisition du bien situé 14 rue de Cantaing section cadastré B 727 pour 6a 26 appartenant à Mme DUEZ Madelyne domiciliée à CUQ TOULZA – 81470 - au prix de 110 000 euros net suivant l'estimation des domaines.

- de DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cet achat

➤ **Demande de subventions**

Après la décision du conseil municipal d'acquérir le bien situé sise 14 rue de Cantaing pour y créer deux nouvelles classes à l'Ecole communale de Noyelles-Sur-Escout.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet des travaux dressé par André Beaucamp, Architecte, en vue de l'octroi de subventions susceptibles d'être allouées à la Commune de Noyelles-Sur-Escout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE à l'unanimité la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
-APPROUVE l'avant-projet dressé par André Beaucamp, Architecte, dont le montant s'élève à la somme de 370 000.00 € H.T

SOLLICITE l'attribution de subventions aux différents partenaires :
le Conseil Général, DETR, Fonds Parlementaire, CAF.

➤ **Contrat Maitrise d'œuvre Mr Beaucamp**
(Travaux de création de deux nouvelles classes)

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création de deux nouvelles classes à l'Ecole Communale de Noyelles-Sur-Escout a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

La rémunération de l'Architecte est fixée au taux de 9.59% du montant estimatif hors taxes des travaux comme précisé ci-dessous :

Le montant estimatif provisoire des travaux est estimé à : 370 000.00 € H.T

Le taux de rémunération : 9.59 %

Le montant des honoraires est estimé à : 35 483.00 € HT

Après discussion, le conseil Municipal :

-Donne son accord pour le choix de Monsieur BEAUCAMP, Architecte.
-Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

➤ **Parcelles rue du 8 Mai**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 mai 2011 avait accepté le principe du rachat d'une partie des parcelles situées en bord de l'Escaut (en prolongement de la rue du 8 mai) afin d'en faire un sentier de randonnée à savoir un passage le long des parcelles B 290 – B 618 – B 619 – B 620 – B 621 – B 622 – B 627.

Monsieur le Maire précise qu'il faudrait y ajouter la parcelle N° B 626

Monsieur le Maire propose de confier à Maître MENNECIER Notaire à Gouzeaucourt,

- Le projet de rachat d'une partie de ces parcelles y compris la parcelle N° B 626
- D'établir les actes de ventes

Je vous propose de :

- Donner votre accord à cet achat
- Désigner Maître MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt pour effectuer la transaction
- Donner toute délégation utile à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles et prendre les décisions nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Achat terrain**

Suite à l'achat du terrain de Mme CAYEZ situé derrière le lotissement rue de Cantaing il a été décidé de créer un verger pédagogique qui permettrait de sensibiliser la population et les enfants de l'Ecole au cadre de vie qui l'entoure, de constituer des habitats favorables à la conservation de nombreuses espèces.

➤ **Indemnité cantine scolaire Mme GERBANDIER**

Vu le nombre croissant des enfants à la cantine scolaire, Mme GERBANDIER a proposé de manger avec les enfants afin de décharger un peu de surveillance aux agents de cantine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rémunérer Mme GERBANDIER Directrice de l'Ecole 4 h par semaine.

➤ **Dossier LEADER – Etang**

En référence au Schéma de la Trame Verte et Bleue le projet de réhabilitation de l'Etang et de la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune de Noyelles-Sur-Escaut et, dans un second temps, de sensibiliser le public à la nécessité de respecter et de protéger les éléments de la biodiversité. La commune de Noyelles-Sur-Escaut présente un étang communal et souhaite le remettre en état.

- prestation de nettoyage et de curage,
- le baliser et le sécuriser
- le munir de panneaux pédagogiques.

Il vous est proposé de bien vouloir valider ce projet et autoriser Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

➤ **Dossier LEADER - Verger Potager**

En référence au Schéma de la Trame Verte et Bleue la commune présente un projet d'équipement de verger pédagogique à l'aide de mobilier et de signalétique. L'aménagement du site du verger permettra de sensibiliser la population et les enfants de l'Ecole au patrimoine naturel et paysager du territoire de Noyelles-Sur-Escaut pour cela, il sera :

- Mise en place de mobilier (banc, table, banquette, corbeille de propreté)
- Installation d'une signalétique (panneau d'information du site, panneau descriptif du verger, prairie fleurie)
- Plantation de haies
- Création d'une passerelle d'accès au dessus de la source du Pichard

Ce projet permet de sensibiliser la population et les enfants de l'Ecole au cadre de vie qui l'entoure, de constituer des habitats favorables à la conservation de nombreuses espèces.

Il vous est proposé de bien vouloir valider ce projet et autoriser Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention au titre des fonds FEADER du programme LEADER ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- **SIVU Escaut**
 - ***Constitution d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)***
-

M. le Maire expose à l'assemblée que de fortes précipitations pluvieuses se sont abattues sur la commune dans la nuit du 11 au 12 septembre 2008. Elles ont provoqué le débordement de la rivière de l'Escaut en amont des zones habitées ainsi que la remontée de la nappe alluviale qui lui est associée.

L'envasement de l'Escaut, des arbres obstruant cette rivière, les vannages encombrés par les débris venant de l'amont, la communauté d'agglomération de Cambrai avait lancé une étude devant permettre de déterminer les causes précises de ce phénomène.

A l'issue de plusieurs années de travail et de réunions organisées sous l'égide du Sous-préfet de Cambrai, il s'avère que la constitution d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) constitue la solution la plus appropriée pour mettre en œuvre les travaux afin d'éviter que le phénomène ne se reproduise et ce d'autant que le président de la communauté d'agglomération de Cambrai a refusé de se doter de la compétence *ad hoc*.

Ce syndicat sera composé des communes traversées par l'Escaut Rivière, soit Cambrai, Proville, Cantaing sur Escaut, Fontaine notre Dame, Noyelles sur Escaut et Marcoing. Il aura pour objet la gestion des études et travaux relatifs à la problématique des inondations de l'Escaut Rivière. Il sera administré par un comité composé de deux titulaires et deux suppléants par commune adhérente.

M. le Maire précise qu'il y a lieu d'approuver les statuts de ce SIVU ainsi que de désigner les représentants de la commune au sein de cette structure.

Le siège du syndicat sera à la mairie de Noyelles sur Escaut.

Considérant que les études réalisées ont démontré la pertinence de la création d'un SIVU.

Considérant que le projet de statuts prévoit les modalités de la représentation des communes membres au sein du syndicat, ainsi que la contribution des communes membres.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5212-2

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la constitution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dénommé « Syndicat Intercommunal de l'Escaut Rivière » en partenariat avec les communes ci-dessus dénommées
- Approuve les statuts de cette structure
- Désigne comme délégués :
 - Titulaires : Mrs LOYEZ Philippe et CRETTEZ Laurent
 - Suppléants : Mrs OUENNOURE Jean-Jacques et DESOIGNIES Patrick
- Approuve la clef de répartition de participation détaillée dans les dits statuts
- Autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

➤ **Questions diverses**

➤ **AMO CHAUFFAGE ETEIC**

Dans le cadre de la consommation énergétique des bâtiments communaux de Noyelles-Sur-Escaut, Salle des Fêtes, Ecole et Salle de sport. L'ensemble de la démarche passe :

- Par la réalisation d'un diagnostic des bâtiments ci-dessus cités permettant de dresser le bilan de fonctionnement de ces sites, de hiérarchiser les actions à entreprendre et de définir le schéma directeur du futur marché d'exploitation
- Par la mise en place d'une conduite des installations permettant de répondre aux besoins des usagers dans des proportions permettant d'assurer des conditions de confort tout en assurant la fiabilité des installations

Il vous est proposé de bien vouloir valider ce projet et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subventions au titre des fonds FEADER du programme LEADER, ADEME et PAYS DU CAMBRESIS
Le conseil municipal accepte à l'unanimité

➤ **Lettre Mr Quinchon**

Nous avons reçu dernièrement un courrier d'une famille qui aime se promener à Noyelles-Sur-Escaut et qui nous faisait remarquer le formidable cadre de vie que nous avons à Noyelles. Néanmoins il nous faisait aussi remarquer sa grande déception de voir le passage à la source du pichard encombré de nombreux gravats et autres. Monsieur le Maire a pris contact avec ce monsieur pour lui affirmer que tout était mis en œuvre pour nettoyer ce passage et la source du pichard. (Affaire à suivre)

➤ **BIO Cantine**

Monsieur le Maire et Mme LHEUREUX Valérie font part au conseil municipal qu'il a été demandé à API RESTAURATION notre prestataire cantine d'intégrer des produits bio à la Cantine.
Api nous a fait plusieurs propositions, le conseil municipal a retenu le Repas bio avec éléments bio une fois par semaine (le prix du repas 2.98€ ttc sera majoré de 1.10 € ttc ce jour là) et décide de prendre le cout supplémentaire de 1.10 € à la charge de la commune.
Il est donné aussi aux petits du lait BIO chaque matin

➤ **JVS – Cantine garderie / gestion population, Elections**

Les logiciels étant en fin de vie à la mairie il est décidé de changer de prestataire ainsi que de logiciels pour la mairie (logiciels « population » et « élections ») il est décidé aussi de munir la cantine et garderie d'un pointage optique qui permettra de gagner du temps vu le nombre croissants d'enfants.

➤ **CAE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'en janvier 2013 nous aurons la possibilité d'engager un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) en tant qu'agent d'entretien pour une période de 9 mois.

Après discussion le Conseil municipal est d'accord pour engager un contrat d'accompagnement à l'emploi à partir de janvier pour une durée de 9 mois et autorise Monsieur le Maire à signer la future convention avec Pôle Emploi.

➤ **Création de groupe de travail pour différents dossiers**

• **ESCAUT**

Bruno LOUIS, Frédéric CAPIEZ, Jean-Jacques OUENNOURE, Jean-Luc RAGO

• **ETANG**

Laurent CRETAAZ, Patrick DESOIGNIES, Didier LALEU, Etienne DESRUENNE, Jean-Claude DORIUS, Jean-Marie DELEAU, Jean-Louis PAYEN

• **ECOLE**

Valérie LHEUREUX, Patrick DESOIGNIES, Jean-Luc RAGO, Jean-Claude DORIUS, Jean-Jacques OUENNOURE, Delphine GERBANDIER

- **BOISEMENT + HAIES**

Laurent CRETТАZ, Patrick DESOIGNIES, Jean-Jacques OУENNOURE, Bruno LOUIS, Etienne DESRUENNE, Jean-Louis PAYEN

- **AJR**

Bruno LOUIS, Yves NIVESSE, Laurent CRETТАZ

- **VILLAGE FLEURIE**

Laurent CRETТАZ, Jean-Louis PAYEN, Etienne DESRUENNE, Jean-Claude DORIUS, Brigades Verte, M. PILARD